

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation : 16/01/2018

Présents à la séance : 10  
Date d'affichage : 29/01/2018

**Présents :** MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, POLY Bernard, FORAS Annie, RIVATTON Xavier, BARBIER Jean-Claude, Mme COLONAZET Nathalie, PIDOUX Valérie, COMTE Elodie, CHAUVIN Yves, JOUFFROY Brigitte.

**Absents excusés :** PUTIN Dominique a donné procuration à ROUX Philippe  
BEAUDART Clémence a donné procuration à COLONAZET Nathalie  
CLEMENT Colette a donné procuration à BARBIER Jean-Claude  
LAURENT Daniel a donné procuration à CHAUVIN Yves.

**Secrétaire :** Mr RIVATTON Xavier.

**RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

Délibération location logement 55 Grande Rue à compter du 1<sup>er</sup> février 2018

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 20 décembre 2017 :**

Le compte rendu est adopté par 13 voix pour et 2 voix contre.

**2/ Délibération pour numérisation des actes de l'état civil par Numérize :**

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Notre mairie détient des actes qui sont les suivants :

Actes de naissance : 3 197

Actes de mariage : 2 174

Actes de décès : 4 796

Soit un total de 10 067 actes

Ceux-ci sont aujourd'hui reliés tous les 10 ans à travers des registres que nous détenons ici en mairie de 1793 à 2013.

Ces actes peuvent être consultés à tout instant par les secrétaires de mairie mais aussi par des citoyens\* qui effectuent des recherches généalogiques.

*\* La possibilité leur est donnée de ne pouvoir consulter que les actes supérieurs à 100 ans.*

Ces actes sont pour certains fragiles d'une part et d'autre part les risques de vols ou de destructions ne sont pas exclus.

Aussi le principe de la numérisation constitue pour notre collectivité une solution avantageuse :

- Un gain de temps significatif pour nos secrétaires de mairie,
- Une consultation possible par le grand public (via l'appli COMEDEC),
- Une sécurisation des données numérisées.

Le SIDEDEC du Jura participe à un groupement de commande avec 6 autres structures pour numériser des documents, et en particulier les registres d'état civil.

Cette surmutualisation permet de minorer le tarif initial par acte en le divisant par 2 soit 0,40 € au lieu de (0,95 € prix moyen constaté).

Suite à un appel d'offres, c'est la société Numérize qui a été retenue pour réaliser cette mission.

**Etape de la numérisation :**

**Etape Mairie / SIDEDEC :**

- Prise de RDV entre le SIDEDEC et notre mairie : vraisemblablement courant juin 2018.
- Livraison au SIDEDEC par le Maire ou un Adjoint (il convient d'être Officier de l'Etat Civil) des registres d'état civil.

Selon nos informations il s'agira d'un lundi.

- Récupération des registres par le Maire ou un Adjoint le mercredi ou le jeudi.

Etape Numérize :

- Indexation des actes dans un logiciel de gestion après numérisation de ces derniers.
  - Envoi de la facture de numérisation à notre commune en fonction du nombre réel d'actes numérisés.
- Le règlement s'effectue directement à la société Numérize.
- Après 5 semaines environ le support numérique est expédié à notre mairie.

Etape SIDEC :

- Le SIDEC intègre les actes dans leur propre logiciel qui sera en relation avec notre mairie (MADS\* : mise à disposition des services).
  - Le règlement des MADS\* s'effectue directement au SIDEC.
- \* 1 MADS correspond à une tranche de 375 habitants. Pour Cousance 4 MADS soit 230 € par MADS soit au total 920 €.

**Coût prévisionnel pour notre collectivité**

Numérisation et indexation des actes :

10 067 actes x 0,40 € = 4 026,80 €

Intégration dans notre logiciel métier par le SIDEC :

4 MADS x 230 € = 920 €

**Soit au total : 4 946,80 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la numérisation et l'indexation des actes d'état civil pour un coût de 0,40 € par acte et approuve la mise à disposition de service du SIDEC pour l'intégration des actes numérisés dans le logiciel métier pour un coût de 920 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**3/ Délibération complémentaire à l'arrêt du PLU sur le bilan de concertation :**

Monsieur ROUX Philippe, l'Adjoint au Maire présente le dossier.

En complément de la délibération et du vote sur l'arrêt du PLU lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2017, il convient de voter aussi le bilan de la concertation, comme nous l'a rappelé le contrôle de légalité de la préfecture par un courrier en date du 5 janvier 2018.

Une demande a été faite pour que la délibération du 22 novembre 2017 sur l'arrêt du PLU soit intégrée au bilan de concertation.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention le bilan de concertation du PLU.

**4/ Délibération pour la réduction du nombre d'Adjoints au Maire :**

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

La situation des Adjoints dans notre commune est la suivante :

- 1<sup>er</sup> Adjointe : Nathalie COLONAZET,
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Philippe ROUX,
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : néant,
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Bernard POLY.

La Préfecture du Jura nous demande :

- Soit de maintenir le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint en attendant éventuel d'une nomination après élection tout en conservant Bernard POLY 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- Soit de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint en demandant la migration de Bernard POLY 4<sup>ème</sup> Adjoint avec ses indemnités et ses délégations actuelles vers le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal vote à 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> Adjoint en demandant la migration de Bernard POLY 4<sup>ème</sup> Adjoint avec ses indemnités et ses délégations actuelles vers le poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint.

**5/ Délibération pour la transformation du budget eau et assainissement en budget eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :**

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Notre commune dispose d'un budget spécifique eau et assainissement (M49).

La Communauté de Communes Porte du Jura assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence assainissement pour l'ensemble des communes Porte du Jura.

En conséquence notre budget assainissement uniquement, voit sa compétence aujourd'hui reprise par Porte du Jura.

Notre trésorier nous demande de délibérer en faveur de cette transformation du budget eau / assainissement en budget eau seulement.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents** accepte la transformation du budget eau et assainissement en budget eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**7/ Délibération pour une convention de mise à disposition de biens assainissements à la Communauté de Communes Porte du Jura :**

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Notre commune détient des biens assainissement financièrement chiffrés selon leur valeur d'origine.

Indicativement cette valeur cumulée s'établit à hauteur de : 1 089 976,35 €.

Cette valeur est aujourd'hui diminuée comptablement par les amortissements (ne correspond pas forcément à la valeur « argus » des biens).

Aujourd'hui nous devons délibérer afin que le Maire puisse établir un procès-verbal de mise à disposition des biens assainissement en faveur de Porte du Jura.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents** accepte l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition des biens assainissement en faveur de la Communauté de Communes Porte du Jura et autorise le Maire à signer ce procès-verbal.

**8/ Délibération pour l'octroi de prime de fin d'année aux salariés communaux :**

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

- Le principe de la prime est à la fois un outil de management et une juste récompense au regard de la qualité des prestations.
- L'application s'effectue sur 2 niveaux :
  - L'entretien d'appréciation,
  - La prime éventuelle.
- La prime annuelle : 1 principe : un seuil et un plafond pour les bénéficiaires :

Minimum : 50 €

Maximum : 150 €

Les bénéficiaires sont :

- \* Aurélie GUILHEM
- \* Cécile LAMBERT
- \* Jérôme DELIN
- \* Marc-Antoine GAGLIARDI
- \* Thomas MORENO-LOPEZ
- \* Sébastien MAGNIN
- \* Josette COTTIER (19h30 hebdomadaire)
- \* Bruno COTTIER (4 h hebdomadaire)
- \* Claude GOUDOT (9h30 hebdomadaire)
- \* Floriane PROST (1h hebdomadaire+ remplacements courants)

**TOTAL DES PRIMES DEMANDEES : 1 140 €**

**Pour mémoire 1 060 € en 2016**

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention l'octroi d'une prime de fin d'année 2017 pour les agents communaux.

#### **9/ Délibération location logement 55 Grande Rue à compter du 1<sup>er</sup> février 2018:**

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Le logement en question est géré jusqu'au 31 janvier 2018 par la SOGEPRIM.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2018, seul le logement au 1<sup>er</sup> étage de notre mairie continuera d'être pris en charge par la SOGEPRIM (Logement Mr et Mme MESSIE).

Nous avons fait le choix depuis quelques années de gérer en direct nos biens immobiliers :

- Diminution des frais de location,
- Meilleure maîtrise des données de nos locataires,
- Gestion insatisfaisante de la SOGEPRIM dans le cadre des vacances.

Nous avons sélectionné une nouvelle locataire pour le logement situé au 55 Grande Rue : F3 duplex de 120 m<sup>2</sup> en haut de l'agence immobilière.

Le choix s'est effectué à travers un entretien entre le Maire et le postulant. Des justificatifs précis sont naturellement fournis.

Madame DAGNICOURT Christelle et son fils de 17 ans demeurant aujourd'hui à Lons le Saunier ont été retenus pour résider dans cet appartement.

Le tarif de la location s'établit comme suit :

- Loyer : 493,46 €,
- Charges : 10 € (entretien de la chaudière au gaz).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de louer à Mme DAGNICOURT Christelle le logement situé 55 Grande Rue dont le loyer sera de 493,46 € et 10 € de charges pour l'entretien de la chaudière. Le Conseil Municipal accepte que le Maire signe le bail.

#### **10/ Divers et dernières minutes :**

- *Erratum sur le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 20 décembre 2017 :*

La Préfecture nous a rappelé que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés et non des votants (L2121-20 du CGCT).

Les bulletins blancs et les abstentions sont donc exclus, ils ne sont pas considérés comme des suffrages exprimés.

Deux délibérations lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2017 dernier ont été traduites de façons incorrectes:

1/ La non prise en charge par notre commune de la cotisation annuelle de Catherine ANCIAN aujourd'hui retraitée en faveur du CNAS.

- Vote : 4 voix pour une prise en charge,  
3 voix contre une prise en charge,  
3 abstentions.

Le procès-verbal et le compte rendu font apparaître une non prise en charge de la cotisation.

En conséquence, il convient de retenir l'inverse : à savoir la prise en charge de la cotisation de Catherine ANCIAN, retraitée par notre commune.

2/ La délibération sur le retrait de la commune d'Augisey du SPANC.

- Vote : 3 voix pour le retrait,  
1 voix contre le retrait,  
6 abstentions.

Le procès-verbal et le compte rendu font apparaître un refus du retrait de la commune d'Augisey du Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC) du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Beaufort / Sainte-Agnès et environs (SIEA).

En conséquence, il convient de retenir l'inverse : à savoir l'acceptation du retrait de la commune d'Augisey du SPANC.

- Lumiplan :

Dorénavant les dates des réunions du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire seront affichées sur le panneau lumineux de la Place.

- Restaurant la Cigale et le Fournil :

Le Maire informe les élus que le fonds du restaurant La Cigale et le Fournil a été vendu dernièrement à Geoffroy MACON et à sa sœur Julie. Le début de leur activité est prévu début février.

- MAM Les Croco's Rigolo's :

Information sur le retrait de Mme DARPHIN Magalie de la MAM de Cousance. Une assistante maternelle en cours de recrutement viendra suppléer Isabelle GIROUD afin que l'établissement puisse ouvrir ses portes ce printemps comme convenu.

Séance levée à 21 h 40  
Le Maire - Christian BRETIN

